



Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement  
Office de l'économie

Notice du 20 mars 2020

## Aides financières immédiates

Pour répondre à la crise du coronavirus, la Promotion économique du canton de Berne met immédiatement en vigueur deux instruments de soutien immédiats et limités dans le temps à destination des entreprises industrielles et/ou technologiques.

### A. Contribution financière immédiate aux projets de R&D

#### But

**Permettre aux entreprises industrielle et/ou technologique de garder les employés actifs dans des projets-clés de R&D au lieu de recourir au chômage partiel et ainsi de rester compétitives lors de la reprise des activités.**

#### Mesure

La Promotion économique prend à sa charge à fonds perdu 80% des salaires d'au maximum 5 employés actifs dans un ou plusieurs projets-clés de l'entreprise pour une durée de trois mois. Le montant de l'aide se monte au maximum à CHF 30'000 maximum par poste de travail, soit CHF 150'000 par entreprise.

#### Nature des emplois

La contribution financière portera sur des emplois clairement identifiés. Ces emplois doivent servir au maintien ou au renforcement de la position concurrentielle de l'entreprise, à savoir des postes dans le domaine de la R&D et de l'ingénierie au sens large (p.ex. digitalisation, automatisation, robotique, etc.). L'entreprise doit donner un court descriptif du ou des projets en cours et du rôle des personnes dans ces projets.

#### Critères

1. L'entreprise compte moins de 500 salariés sur le canton de Berne
2. L'entreprise est active dans les secteurs technologiques et/ou industriel.
3. L'entreprise était viable avant la crise et démontre une chute du chiffre d'affaires et/ou du volume de travail dus au coronavirus
4. Les postes sont actifs dans la R&D (chercheurs, ingénieurs, techniciens supérieurs ou cadres actifs au moins en partie dans le domaine R&D) et sont localisés dans le canton de Berne
5. Les employés concernés ne doivent pas être inscrits au chômage pendant la durée de l'aide

## **B. Contribution financière immédiate pour entreprises de petite taille**

### **But**

**Contribuer à assurer l'activité et la survie des entreprises de petite taille en leur permettant de financer leurs projets et activités innovants.**

### **Mesure**

La Promotion économique prend à sa charge à fonds perdu une partie des dépenses projets et salaires des entreprises de petite taille pour une durée de trois mois. Le montant de l'aide est forfaitaire et se monte à 10'000CHF / emploi maintenu pour un maximum de cinq postes de travail soit CHF 50'000.- par entreprise.

### **Nature des emplois**

Tous les postes peuvent rentrer en ligne de compte sans restriction concernant la fonction et le rôle au sein de l'entreprise.

### **Critères**

1. L'entreprise est inscrite au Registre du commerce et compte moins de 10 salariés
2. L'entreprise est active dans les secteurs technologiques et/ou industriels
3. L'entreprise démontre une chute du chiffre d'affaires et/ou du volume de travail dus au coronavirus et qui met en péril la poursuite de ses activités
4. Les postes sont localisés dans le canton de Berne
5. Les employés concernés ne doivent pas être inscrits au chômage pendant la durée de l'aide

Démarche : Télécharger le formulaire de demande en ligne, le remplir et le signer et le mailer à : [soforthilfe@berninvest.be.ch](mailto:soforthilfe@berninvest.be.ch)